



DISCRIMINATION DANS L'ACCES À UN LOGEMENT

PLAINTÉ / SIGNALEMENT

- Vous avez été victime ou témoin d'une **discrimination au logement**. Vous souhaitez qu'une enquête soit menée par la Direction de l'Inspection régionale du Logement (DIRL)
- Pour pouvoir réaliser cette enquête, nous avons besoin de certains renseignements.
⇒ **Remplissez ce formulaire**. Soyez **complets** et donnez des informations **exactes**.

Comment compléter ce formulaire ?

- Ecrivez en **MAJUSCULES**
- Joignez à votre formulaire tous les **documents** permettant :
 - de **prouver** l'existence d'une discrimination,
 - d'**identifier** l'auteur présumé de la discriminationExemples : annonce de mise en location, échanges d'e-mails, etc.
- Renvoyez ce **formulaire** complété et signé à **l'adresse** suivante :
SPRB – Direction de l'Inspection régionale du Logement
CCN – Rue du Progrès 80 Bte 1
1035 Bruxelles

Ou **par e-mail** à l'adresse : inspectiondulogement@sprb.brussels
- Agissez **rapidement** après les faits

Comment va se passer l'enquête ?

- Nous analyserons votre formulaire. Si nécessaire, nous vous demanderons des renseignements complémentaires.
- S'il existe des indices sérieux, nous pouvons réaliser un test.
- Si l'infraction est prouvée, nous pouvons imposer une amende administrative de 125€ à 6.200€.